

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10-06-2021

L'an deux mil vingt et un et le jeudi 10 Juin à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard Roberton maire.

Etaient présents : Mr Roberton Gérard, Mr Cyril Laurent, Mme Belle Céline, Mme Morcel Emmanuelle, Mme Perrin Anne, Mr Nodin Cyril, Mme Gleyse Isabelle, Mme Durand Eliane, Mr Bouchardon Jean-Christophe, Mme Villot Aurélie, Mme Buit Catherine, Mr Flandin Nicolas, Mr Blaise Bastien, Mr Roudier Romain

Etait excusé : Mr Callet Cédric

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Morcel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 3-06-2021

I-APPROBATION DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1°-Adoption de la nomenclature M57 au 01-01-2022

A compter du 01-01-2022 la commune passera à la nomenclature comptable M57 au lieu de M14.

2°-Approbation du compte de gestion 2020 de l'assainissement

3°-Cession de parcelle

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la régularisation de l'emprise de la voie communale n°2 est en cours. Toutes les démarches administratives ont été réalisées, aussi le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique.

4°-Révision des loyers

A compter du 01-07-2021 les loyers sont révisés selon l'indice de référence des loyers.

5°-location salles communales

A partir du 01-07-2021, la location des salles communales et l'occupation par les associations sont à nouveau autorisées. Les utilisateurs devront se conformer aux normes du protocole sanitaire gouvernementales qui devront être appliquées à cette date. L'application de ce protocole sera de la responsabilité de l'utilisateur des salles.

6°-Projet de vente de parcelles issues de la place dite « Gabriel Traversier »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette place a été acquise en partie en 1971 pour une superficie de 839m2 sous la référence cadastrale B1029 et qu'en 1996 l'autre partie cadastrée B1006 a été donnée à la commune par Mr Gabriel Traversier.

Considérant que l'usage de cette place est réservé essentiellement aux riverains habitant à proximité du dit lieu.

Considérant les demandes écrites de Mrs Belle Valentin et Rizzo Anthony souhaitant acquérir pour l'un 28m2 et pour l'autre 10m2 de la place.

Considérant que la vente des 38m2 au total n'obère pas sa capacité de stationnement, de desserte ou de circulation notamment pour desservir la rue des nobles et le parking des éclits.

Le conseil municipal autorise le Maire à vendre à ces 2 propriétaires riverains ces surfaces moyennant un prix de 150€ le m2. Les frais afférents à ces transactions seront à la charge des acquéreurs.

7°-Changement de prestataires fournitures de repas restaurant scolaire

Après analyse des offres reçues, suite au lancement du marché concernant les fournitures de repas au restaurant scolaire, c'est l'entreprise SHCB de St Quentin Fallavier qui est retenue. A l'unanimité des membres présents le conseil municipal valide ce choix.

8°-Tarifs garderie et cantine

Garderie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les tarifs et le mode de règlement de la garderie changent à compter du 01 septembre 2021.

Les tarifs de la garderie sont les suivants :

0.50€ pour la garderie du matin

2€ pour un enfant pour la garderie du soir, 1.50€ pour le deuxième enfant inscrit le même jour pour une fratrie et 1€ pour le troisième enfant inscrit le même jour pour une fratrie.

Cantine

Le prix du repas de la cantine ne change pas, soit 4.50€ pour les enfants des communes de Crozes et Larnage, 4.70€ pour les enfants hors commune et à 2€ pour les enfants en PAI.

9°-Adhésion de la commune au groupement de commandes territoire d'énergie Drôme afin de pouvoir mutualiser les achats d'électricité dont le but est d'obtenir de meilleurs prix.

10°-Marché hebdomadaire

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place un règlement général du marché et une tarification

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

-Rapport des commissions

-Questions diverses

Séance levée à 00h20

Le Maire

Gérard Roberton